



Ville de Dreux

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

Délibération N°47/2024

**Compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente
En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles**

824

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 9 octobre 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET, Nadine TOUTAIN, Philippe VISERY.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Carine GENTIL, Josette MARTIN, Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMIN, Nadine CHOLIN, Marie-Christine RUTKOWSKI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Par délibération n°197/2020 en date du 1^{er} septembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer à la commission permanente du C.C.A.S. de Dreux un certain nombre de compétences dans les domaines de l'Aide Légale et de l'Aide Facultative.

Il m'appartient aujourd'hui, de vous rendre compte des décisions qui ont été prises lors des commissions permanentes.

AIDE FACULTATIVE

✓ Période du 8 juin 2024 au 4 octobre 2024

Nature d'aide	Dossiers accordés		Dossiers refusés/ajournés	Montants accordés (secours et paniers 10%)		Montants réels épicerie sociale accordés		Montants des secours accordés	
	Total des dossiers accordés	Dont dossiers hors barème		Montants	Dont montants hors barème	Montants réels	Dont montants hors barème	Montants	Dont montants hors barème
EPICERIE SOCIALE	99	25	29	1 077,10 €	179,00 €	10 771,00 €	1 790,00 €		
EPICERIE SOCIALE SF	84	3	9	1 176,50 €	24,00 €	11 765,00 €	240,00 €		
SECOURS ASSURANCE	0	0	4					0,00 €	0,00 €
SECOURS FINANCIER DIVERS	1	0	2					200,00 €	0,00 €
SECOURS EAU	0	0	6					0,00 €	0,00 €
SECOURS ELECTRICITE	2	0	2					225,00 €	0,00 €
SECOURS GAZ	2	0	14					123,16 €	0,00 €
SECOURS LOYER	5	0	1					653,67 €	0,00 €
SECOURS TRANSPORT EN COMMUN	0	0						0,00 €	0,00 €
SECOURS ESSENCE	0	0						0,00 €	0,00 €
Total pour Commission permanente	193	28	67	2 253,60 €	203,00 €	22 536,00 €	2 030,00 €	1 201,83 €	0,00 €

AIDE LEGALE : Période du 08 juin 2024 au 4 octobre 2024

La commission permanente a émis un avis favorable sur :

- ✓ 3 placements pour Personnes Handicapées
- ✓ 4 placements pour Personnes Agées

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR****APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité****Prend acte** du compte-rendu des décisions prises par la Commission Permanente.Le registre dûment signé par tous les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président
du Centre Communal d'Action Sociale

Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 23/10/2024Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20241018-47-2024-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024